

Programme de bourses

Objectifs

L'Unité Mixte de Recherche (UMR) Synergia désire soutenir la formation des nouveaux chercheurs de pointe s'intéressant au bien-être des élèves présentant des difficultés d'adaptation à l'école. Les étudiants qui réalisent des travaux de recherche qui contribuent à l'avancement et au transfert des connaissances pour favoriser le développement professionnel du personnel scolaire et la mise en œuvre de pratiques éducatives appuyées par la recherche peuvent soumettre leur candidature s'ils répondent aux critères présentés dans ce document.

Les 3 volets du programme de bourse

Volet A - Réalisation d'un projet de recherche

Description

Ce volet a pour but de soutenir la réalisation de projets de recherche qui s'inscrivent dans un ou plusieurs axes de recherche de l'UMR Synergia¹.

Conditions d'admissibilité

- Poursuivre des études à temps complet ou à temps partiel dans un programme de maîtrise avec mémoire ou de doctorat menant au grade de Ph. D. dans le domaine de l'éducation ou connexe à celui-ci (p. ex. psychoéducation, service social) et réaliser un projet de recherche en lien avec un ou plusieurs axes de l'UMR Synergia.
- Avoir obtenu la certification éthique de son université pour démarrer la collecte de données du projet.
- Être dirigé ou co-dirigé par un chercheur collaborateur de l'UMR Synergia.

Conditions d'octroi

- Rédiger un article de vulgarisation scientifique en lien avec son projet de recherche.
- Communiquer les résultats de sa recherche lors d'une activité de transfert organisée par l'UMR Synergia (p. ex., journée d'étude, colloque étudiant).

Critères d'évaluation

- Qualité des liens entre le projet de recherche, la mission de l'UMR Synergia et ses axes de recherche et d'intervention (50%)
- Pertinence des retombées anticipées pour le milieu de la pratique (plus précisément pour les partenaires fondateurs de l'UMR Synergia (25%)
- Avancement des travaux de recherche (15%)
- Qualité du dossier scolaire (10%)

*Les candidatures seront évaluées par un comité ad hoc composé de deux membres des milieux scolaires partenaires et deux chercheurs collaborateurs de l'UMR Synergia qui ne sont pas en conflit d'intérêt avec les candidatures reçues.

Nombre et montant des bourses du volet A

Le nombre de bourses et le montant de celles-ci pourraient varier d'une année à l'autre en fonction du nombre de demandes reçues au programme des bourses de l'UMR Synergia et de la nature de celles-ci (volets touchés). Le montant maximal disponible dans ce volet est de 5000\$.

Procédure de dépôt de la candidature

Date limite 15 novembre (pour la session d'automne) et 15 mars (pour la session d'hiver).

Compléter le [formulaire suivant](#) et transmettez votre candidature par courriel à l'adresse umr.synergia@fse.ulaval.ca

Volet B - Formation à la recherche

Description

Ce volet a pour but d'offrir un soutien financier aux étudiants qui réalisent des activités de perfectionnement incluant les stages de recherche et les activités de formation en recherche. Les activités éligibles se présentent sous diverses formes :

1. Les activités de formation ou de soutien à l'avancement du mémoire ou de la thèse. Par exemple, activité de formation sur un logiciel d'analyse de données, participation à un séminaire ou colloque en lien avec son objet d'étude, webinaire en lien avec l'objet de recherche.
2. Les stages de formation à la recherche non-crédité en lien avec l'objet de recherche. Par exemple, séjour au sein d'un laboratoire, rencontres avec des chercheurs reconnus dans le domaine d'étude de l'étudiant.

Conditions d'admissibilité

- Présenter une preuve de participation à l'activité de perfectionnement (p. ex., lettre de confirmation du milieu de stage, preuve de paiement).
- Poursuivre des études à temps complet ou à temps partiel dans un programme de maîtrise avec mémoire ou de doctorat menant au grade de Ph. D. dans le domaine de l'éducation ou connexe à celui-ci (p. ex. psychoéducation, service social) et réaliser un projet de recherche en lien avec un ou plusieurs axes de l'UMR Synergia.
- Avoir complété au moins 12 crédits de son programme d'études au moment de déposer la demande de bourse.
- Être dirigé ou co-dirigé par un chercheur collaborateur de l'UMR Synergia.

Conditions d'octroi

1. Activités de formation ponctuelles
Partager son expérience lors d'un séminaire étudiant (apprentissages, retombées pour son projet de recherche, etc.)
2. Stages
Partager son expérience lors d'un séminaire étudiant (apprentissages, retombées pour son projet de recherche, etc.) et développer un contenu de vulgarisation scientifique en lien avec l'expérience de perfectionnement réalisée.

Critères d'évaluation

- Qualité des liens entre l'activité de perfectionnement, le projet de recherche et la mission de l'UMR Synergia et ses axes de recherche et d'intervention (50%).
- Contribution de l'activité de perfectionnement pour l'avancement des travaux de recherche de l'étudiant ou le développement de ses compétences de chercheur (15%).
- Pertinence des retombées anticipées auprès des membres de l'UMR (chercheurs collaborateurs, étudiants et acteurs des milieux scolaires (15%).
- Réalisme des dépenses prévues et du soutien financier demandé (10%).
- Qualité du dossier scolaire (10%).

*Les candidatures seront évaluées par un comité ad hoc composé de deux membres des milieux scolaires partenaires et deux chercheurs collaborateurs de l'UMR Synergia qui ne sont pas en conflit d'intérêt avec les candidatures reçues.

Nombre et montant des bourses du volet B

Le nombre de bourses et le montant de celles-ci pourront varier d'une année à l'autre en fonction du nombre de demandes reçues au programme des bourses de l'UMR Synergia et de la nature de celles-ci (volets touchés). Le montant maximal disponible dans ce volet est de 3000\$.

- Activité de formation ponctuelle en ligne ou à moins de 200 km du lieu de résidence de l'étudiant. Maximum 200\$.
- Activité de formation ponctuelle à plus de 200 km du lieu de résidence de l'étudiant. Maximum 500\$.
- Stage au Québec, à plus de 200 km du domicile, d'une durée d'un mois et plus. Maximum 1 000\$.
- Stage à l'étranger (hors Québec) d'une durée d'un mois et plus. Maximum 3 000\$.

Procédure pour soumettre une demande

En tout temps.

Compléter le [**formulaire suivant**](#) et transmettez votre candidature par courriel à l'adresse [**umr.synergia@fse.ulaval.ca**](mailto:umr.synergia@fse.ulaval.ca)

Volet C - Diffusion de la recherche

Description

Ce volet vise à fournir un soutien financier aux étudiants pour qu'ils puissent communiquer les résultats de leur recherche lors de séminaires, colloques et congrès ou par la publication de leurs travaux dans des revues scientifiques (p. ex. traduction ou frais liés à la publication en libre accès).

Conditions d'admissibilité

1. Communications
 - Présenter une preuve de participation à l'activité de transfert des connaissances visée (p. ex. preuve d'acceptation, programme du congrès, preuve de paiement) ou facture associée à la participation.
 - Poursuivre des études à temps complet ou à temps partiel dans un programme de maîtrise avec mémoire ou de doctorat menant au grade de Ph. D. dans le domaine de l'éducation ou connexe à celui-ci (p. ex. psychoéducation, service social) et réaliser un projet de recherche en lien avec un ou plusieurs axes de l'UMR Synergia.
 - Être dirigé ou co-dirigé par un chercheur collaborateur de l'UMR Synergia.
2. Publications
 - Présenter une preuve de paiement (p. ex. facture pour la traduction ou pour le paiement des frais liés à la publication).
 - Poursuivre des études à temps complet ou à temps partiel dans un programme de maîtrise avec mémoire ou de doctorat menant au grade de Ph. D. dans le domaine de l'éducation ou connexe à celui-ci (p. ex. psychoéducation, service social) et réaliser un projet de recherche en lien avec un ou plusieurs axes de l'UMR Synergia.
 - Être dirigé ou co-dirigé par un chercheur collaborateur de l'UMR Synergia.

Conditions d'octroi

- Partager son expérience lors d'un séminaire étudiant (apprentissages, retombées pour son projet de recherche, etc.)
- Participer à une activité de transfert à l'oral ou à l'écrit (p. ex, colloque étudiant, journée d'étude, article dans le Carnet de l'UMR Synergia).

Critères d'évaluation

- Qualité des liens entre l'activité de diffusion, le projet de recherche et la mission de l'UMR Synergia et ses axes de recherche et d'intervention (50%).
- Contribution de l'activité de diffusion pour le développement de ses compétences de chercheur (15%).
- Pertinence des retombées anticipées auprès des publics visés (chercheurs collaborateurs, étudiants et acteurs des milieux scolaires (15%).

- Réalisme des dépenses prévues et du soutien financier demandé (10%).
- Qualité du dossier scolaire (10%).

*Les candidatures seront évaluées par la permanence de l'UMR Synergia dès leur réception.

Nombre et montant des bourses du volet C

Le nombre de bourses et le montant de celles-ci pourront varier d'une année à l'autre en fonction du nombre de demandes reçues au programme des bourses de l'UMR Synergia et de la nature de celles-ci (volets touchés). Il n'y a donc pas de montants attitrés aux candidats de 2^e ou de 3^e cycle. Le montant maximal disponible dans ce volet est de 2000\$.

- Activités de diffusion en ligne ou à moins de 200 km du lieu de résidence de l'étudiant. Maximum 200\$.
- Activités de diffusion à plus de 200 km du lieu de résidence de l'étudiant. Maximum 500\$.

Procédure pour soumettre une demande

En tout temps.

Compléter le [**formulaire suivant**](#) et transmettez votre candidature par courriel à l'adresse [**umr.synergia@fse.ulaval.ca**](mailto:umr.synergia@fse.ulaval.ca)

Axes de recherche de l'UMR Synergia

Axe 1: Développement professionnel du personnel scolaire

Cet axe traite du développement professionnel du personnel scolaire pour veiller au bien-être des élèves et des adultes. L'étude des effets des divers dispositifs de développement professionnel continu (DPC) destinés au personnel éducatif ainsi que des facteurs facilitant et entravant la transformation des pratiques éducatives favorables au développement et à la réussite des élèves présentant des difficultés d'adaptation est particulièrement touchée par cet axe. Voici des exemples de sujets de recherche en lien avec cet axe :

- Le développement de dispositifs de DPC et leur mise à l'essai.
- L'évaluation des besoins du personnel scolaire en termes de DPC.
- L'évaluation des effets de dispositifs de DPC sur le sentiment d'efficacité personnelle du personnel scolaire, leurs attitudes et leurs pratiques envers les élèves présentant des difficultés d'adaptation, leur bien-être, leur satisfaction au travail, etc.

Axe 2: Pratiques et approches d'intervention appuyées sur les connaissances issues de la recherche

Cet axe concerne les pratiques reconnues par la recherche. Il peut s'agir d'interventions spécifiques, de programmes variés destinés à divers publics ou d'approches d'intervention qui englobent plusieurs stratégies à mettre en œuvre et le développement d'un contexte éducatif particulier. Voici des exemples de sujets de recherche en lien avec cet axe :

- La mise en place et l'évaluation d'un programme de développement des compétences du personnel scolaire pour répondre aux besoins de tous leurs élèves incluant ceux présentant des difficultés d'adaptation.
- La mise en place et l'évaluation d'un programme de développement des compétences des élèves (interventions universelles, ciblées ou dirigées).
- L'évaluation des effets de services éducatifs existants qui ont pour mission de favoriser l'engagement et la réussite éducative des élèves présentant des difficultés d'adaptation.
- La création d'environnements scolaires sains et sécurisants qui soutiennent la réussite éducative de tous en contexte inclusif.

Axe 3: Relations entre l'école, la famille et la communauté

Cet axe se penche sur la collaboration entre l'école, la famille et la communauté afin de mieux comprendre les mécanismes qui favorisent l'engagement et la participation active de tous les acteurs impliqués dans la réussite des élèves, notamment ceux présentant des difficultés. Voici des exemples de sujets de recherche en lien avec cet axe :

- Développement et évaluation de dispositifs de soutien à la collaboration famille-école-communauté.
- Développement de modules de formation ou d'outils destinés aux parents en vue de favoriser leur implication dans le cheminement scolaire de leur enfant.
- Évaluation de la qualité des liens école-famille-communauté.